

Annexe 1 – Formulaire de préavis Smart Check

Manifestation de minime importance (-200 personnes)

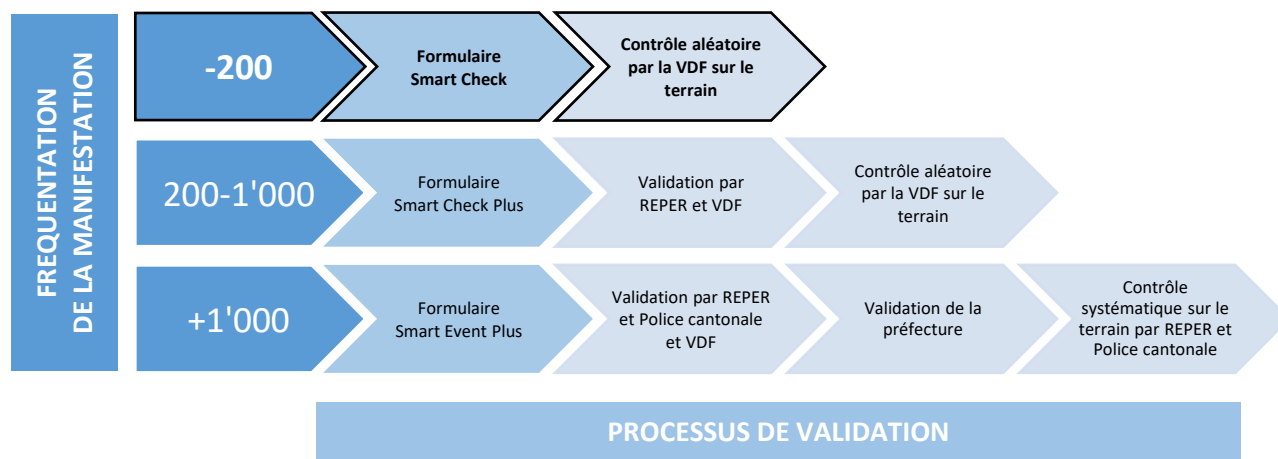
Informations préalables

Les formulaires complets relatifs à la Directive sur la durabilité des manifestations (du 16.12.2024) sont disponibles sur la plateforme : <https://www.smartevent.info/fr>

Les organisateurs·rices sont invités à créer un compte sur la plateforme et à compléter le formulaire correspondant. Il est donc important de garder précieusement les données d'accès qui permettront aux organisateurs·rices de suivre, dupliquer, compléter leurs demandes d'une année à l'autre.

Pour vous accompagner dans cette démarche, un exemple de chaque formulaire complété est également téléchargeable sur le site internet de smart event.

Une fois complétés, les formulaires sont soumis pour vérification auprès des collaborateurs·rices de REPER. Suivant la taille de la manifestation, le processus de validation et de contrôle est plus au moins exigeant :



Les organisateurs·rices ne bénéficient pas de la vaisselle réutilisable via ce formulaire, mais sont invités à compléter la version Smart Check Plus en cas d'intérêt. Lorsque la fréquentation totale de la manifestation dépasse 1'000 personnes, le formulaire de labélisation Smart Event Plus est obligatoire et d'autres contreparties sont disponibles.

Structure du formulaire Smart Check

Le formulaire de préavis Smart Check comporte 7 mesures, dont 1 obligation et 6 recommandations :

- Contact
 - Événement
 - Personne de contact
- Organisation
 - Consommation
 - Gestion des déchets – Mesure obligatoire
 - Energies renouvelables – Mesure recommandée
 - Achats durables – Mesure recommandée
 - Alimentation responsable Mesure recommandée
 - Ressources naturelles – Mesure recommandée
 - Mobilité douce – Mesure recommandée
 - Actions de terrain
 - Charte Aretha – Mesure recommandée